

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

À une session spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval tenue en date du lundi le 22 octobre 2007 à 18 h 30 à la mairie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers :

Sont présents : **Antonio Fortier, district 2**
 Yvon Hudon, district 3
 Gilbert Thomassin, district 4
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussièrès.

Tous renoncent à l'avis de convocation.

274-07 Ouverture de la session spéciale

À 18 h 30 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session spéciale.

275-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche du directeur adjoint des travaux publics
4. Embauche de deux opérateurs-journaliers saisonniers
5. Période de questions
6. Embauche de pompiers et premiers répondants
7. Octroi de mandat pour la résidence pour aînés – GÉNIO experts-conseils
8. Levée de la séance spéciale

Adoptée à l'unanimité

276-07 Embauche du directeur adjoint des travaux publics

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu:

De procéder à l'embauche de Monsieur François Brousseau au poste de *directeur adjoint des travaux publics* selon les conditions définies dans son contrat de travail;

Que Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

277-07 **Embauche de deux opérateurs-journaliers saisonniers**

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier
Et résolu :

Que ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Stéphane Lamontagne, au poste d'opérateur-journalier, à titre d'employé saisonnier, à temps complet, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Que ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Serge Vigneault, au poste d'opérateur-journalier, à titre d'employé saisonnier, à temps complet, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité

278-07 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

279-07 **Embauche de pompiers et premiers répondants**

Considérant que des postes de pompiers et premiers répondants sont vacants;

Qu' afin de maintenir nos effectifs à 27 pompiers et premiers répondants, la Municipalité doit procéder à cinq embauches.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

De procéder à l'embauche des personnes suivantes pour remplir le poste de pompiers et premiers-répondants aux conditions prévues à la convention des pompiers et premiers-répondants 2007-2010.

Monsieur Bruno Lapointe
Monsieur Carl Rozon
Monsieur Simon Gagnon
Monsieur Sylvain Bolé
Monsieur Stéphane Hébert

Adoptée à l'unanimité

280-07

Octroi de mandat pour la résidence pour aînés – GÉNIO experts-conseils

- Considérant que** le projet de résidence pour aînés;
- Considérant que** la Municipalité a fait l'acquisition du terrain;
- Considérant que** la Municipalité devra procéder au prolongement des services;
- Considérant** l'offre de services professionnels de la firme GÉNIO experts-conseils, datée du 6 juin 2007.

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Qu' un contrat soit accordé à la firme d'ingénieurs GÉNIO experts-conseils dont la place d'affaire est située 290, rue Seigneuriale, Beauport, (Québec) G1C 3P8, pour la fourniture de services professionnels dans le cadre des travaux de prolongement des services de la rue Saint-Émile.

Que le contrat accordé, selon un montant d'honoraire forfaitaire, soit d'un montant maximal de 8 100,00 \$ et qu'il soit ventilé comme suit :

<i>Relevée, plans et devis</i>	4 600,00 \$
<i>Demande d'autorisation du MDDEP</i>	500,00 \$
<i>Surveillance bureau et chantier</i>	3 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

281-07

Levée de la session spéciale

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu**

De lever la session spéciale à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

PIERRE VALLÉE,
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier